

Cité judiciaire de Saint-Laurent-du-Maroni, le chantier est lancé

Rémire-Montjoly, le 9 juillet 2026

Le 29 juin dernier, une réunion de présentation était consacrée au projet de la future Cité Judiciaire et du Centre Pénitentiaire de Saint-Laurent-du-Maroni. À cette occasion, l'**Union Régionale UFAP-UNSa Justice Guyane** était présente afin d'apporter son expertise, sa connaissance du territoire et de porter les préoccupations des personnels.

Le chantier a donc officiellement été inauguré le 06 juillet dernier avec la pose de la 1^{ère} pierre. Au-delà d'un tribunal judiciaire et de locaux pour la DPJJ, ce projet majeur prévoit la création d'un Centre Pénitentiaire et d'une antenne SPIP.

Le futur centre pénitentiaire disposera d'une capacité de 505 places réparties entre des quartiers Hommes, Femmes et Mineurs ainsi qu'un QSL qui sera implanté hors du site principal. Quant au QLCO annoncé par Gérald Darmanin, celui-ci reste au stade de projet et nous n'avons pour le moment aucune certitude sur sa possible existence. Pour l'**UFAP-UNSa Justice**, bien qu'opposée à la politique des Quartiers, la création d'un QLCO en territoire ultramarin constitue une nécessité absolue. La Guyane, par sa situation géographique, ses frontières et les enjeux majeurs liés à la criminalité organisée, doit impérativement disposer d'une structure adaptée pour répondre à ces défis sécuritaires.

La livraison du site est annoncée pour novembre 2029 avec une mise en service prévue au premier semestre 2030. Cette cité judiciaire sera occupée au total par près de 530 personnels dont 338 agents pour le seul centre pénitentiaire. L'Organigramme de Référence « chantier » prévoit pour le moment 259 surveillants, 25 encadrants et 16 officiers. Celui-ci sera réévalué environ un an avant la livraison du site. L'**Union Régionale UFAP-UNSa Justice Guyane** sera particulièrement vigilante afin que celui-ci ne soit pas sous doté et ne mette en péril les conditions de travail des agents ainsi que le fonctionnement de la structure.

L'accueil de plusieurs centaines de personnels de justice, leurs familles et leurs enfants dans l'ouest guyanais est un enjeu considérable qui ne s'improvise pas.

Au-delà des besoins en écoles, crèches, transports, santé et services publics, **la question du logement constitue un enjeu prioritaire**. Face à une offre locative aujourd'hui insuffisante, l'administration travaille avec plusieurs promoteurs afin d'étudier la création d'un parc immobilier. Dans cette perspective, un questionnaire sera prochainement adressé aux personnels ayant formulé des vœux de mutation pour la Guyane afin de mieux identifier les besoins en logements (typologie, superficie, composition familiale...). Les réponses sont attendues **au plus tard le 21 août**.

Pour l'**UFAP-UNSa Justice**, la question sécuritaire des logements doit être au cœur des débats. Les agents pénitentiaires exercent des missions sensibles et peuvent être ciblés y compris à leur domicile.

Au regard des événements récents, l'administration doit intégrer dès maintenant la sécurisation des parcs immobiliers destinés aux personnels : contrôle d'accès, gardiennage si nécessaire, résidences adaptées et solutions pérennes.

L'**UFAP UNSa Justice** restera pleinement mobilisée, vigilante et déterminée à chaque étape de sa réalisation avec pour seule priorité : **garantir des conditions de travail, de sécurité et d'installation dignes pour l'ensemble des personnels qui feront vivre ce futur établissement.**

Monsieur Stève BERTRAND
Secrétaire Général de l'UR UFAP-UNSa JUSTICE GUYANE